



Des étudiants de la Belle époque

La Belle époque était dans la mémoire collective celle d'avant la guerre de 1914.

A travers la carte des lieux de naissance des "Morts pour la France" des formations en droit de la faculté de Toulouse, on obtient au réel une approche de la zone de recrutement des étudiants telle qu'elle se présente dans la première génération de la IIIe République.

Les étudiants de la faculté de droit de Toulouse viennent très largement du Languedoc historique et de ses marges immédiates. A l'ouest, la concurrence de Bordeaux se fait largement ressentir : depuis sa réinstallation en 1870, des Maîtres de belle réputation y attirent des vocations de juristes. Très peu d'étudiants inscrits à Toulouse sont en effet natifs de Gironde. A l'est, la présence de Montpellier n'est guère une gêne pour la faculté de Toulouse. Si dans les profondeurs de l'histoire académique les deux fondations sont quasiment contemporaines au XIIIe siècle-avec toutefois quelques années d'antériorité pour Toulouse-, par contre la faculté de droit de Montpellier n'a retrouvé vie qu'en 1878. La vieille rivale toulousaine, en place depuis le Premier empire, l'emporte donc sans difficulté face à la création toute récente de Montpellier.

Il faut ajouter qu'au sud, Perpignan n'a une existence universitaire contemporaine qu'à partir des années 1971-1979 ; qu'à l'ouest les formations universitaires paloises ne se dégagent qu'entre 1947 (Droit) et 1972 (Université). Quant au nord, les enseignements contemporains du droit ne se structurent vraiment à Limoges qu'à partir de 1927. De là les présences éparses venues de la Dordogne ; de la Corrèze ; du Cantal.

Philippe Delvit

Chargé de mission Archives et patrimoine

Texte février 2018

Annexe 3 : Cartes des lieux de naissance des étudiants de la faculté et de l'Institut Technique de droit morts pour la France

Figure 1 : Carte des lieux de naissance en métropole



- Ville de naissance des étudiants de la faculté de Droit
- Ville de naissance des étudiants de l'Institut Technique de Droit



1914

Honneur d'abord à ceux qui sont tombés. Ensuite, plusieurs éléments se révèlent immédiatement.

Le premier qui n'est pas mince, est le fait que l'immense majorité des hommes est mort au combat ou de ses suites.

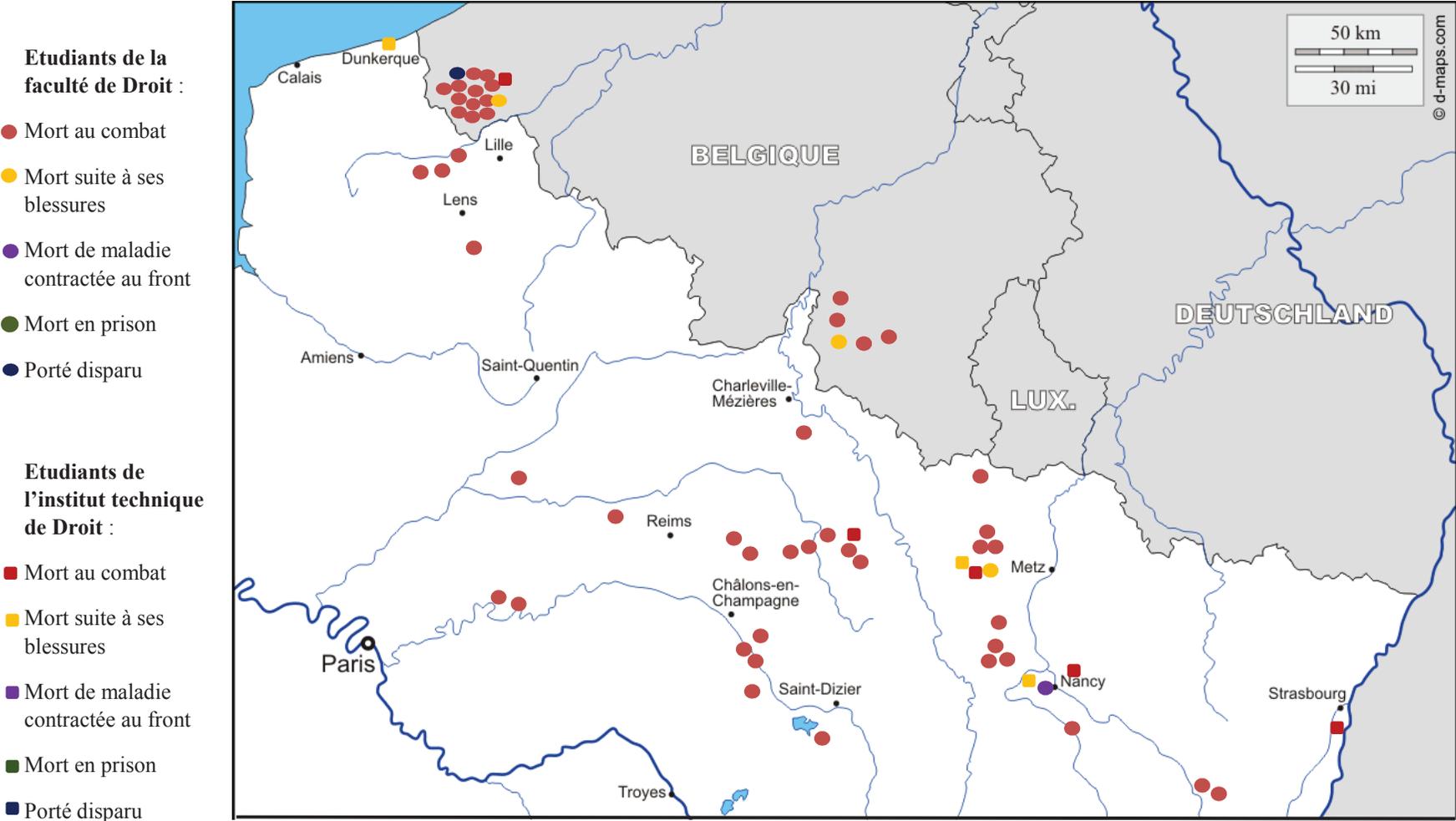
Avant 1914, la maladie (les "fièvres militaires") décimaient souvent les régiments autant que pouvaient le faire les batailles, et parfois avant elles. Le Service de santé des Armées a donc déjà accompli des progrès très considérables. La seconde constatation est tout à fait manifeste. Les lieux des décès transcrivent les péripéties de la bataille des Frontières, perdue par nos Armées à la fin de l'été 1914 : Belgique flamande et wallonne ; abords du *Reichsland* d'Alsace-Moselle, terres annexées depuis 1871. Le reste des hommes, une quinzaine, est mort sur la ligne de front enfin stabilisé à l'automne 1914 après la victoire de la Marne. Le temps des tranchées est arrivé.

Philippe Delvit

Chargé de mission Archives et patrimoine

Annexe 4 : Cartes des lieux de décès des étudiants de la faculté de Droit et de l'Institut Technique de Droit au cours de la Guerre de 1914 à 1918

Figure 3 : Lieux de décès en 1914, en France métropolitaine





1916. Verdun...

Verdun (février-décembre 1916), mais aussi la bataille de la Somme (juillet-novembre 1916).

Voilà où sont tombés ceux de la faculté de droit de Toulouse, dans des affrontements sans pitié et sans répit.

Verdun et la victoire arrachée à l'ennemi participent immédiatement à la légende de Philippe Pétain, légende dont il fera aussi l'usage que l'on sait en 1940.

Philippe Delvit

Chargé de mission Archives et patrimoine

Figure 5 : Lieux de décès en 1916, en France métropolitaine

